

Image not found or type unknown



Question travail et rémunération

Par **lolo06**, le **08/06/2010 à 22:00**

Bonjour, je travaille 1h par jour, et avec l' accord de mon employeur, celui ci me rémunère contre des produits alimentaires pour moi même et mes 2 enfants, es ce légal. Merci.

Par **julius**, le **10/06/2010 à 12:08**

Bonjour, Pour qu'il y est travail , il faut qu'il y est :
- un contrat
- un objectif
- une rémunération en contre partie équivalente au travail demandé.
La problématique est donc sur l'équivalence (en espérant qu'il y est contrat)